



**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
3 MARS 2021 – 19h00**

Emargement

Présents : Jean-Yves LECLERC, Yves THEBAULT, Patrick HARDY (en suppléance de Gentiane LANCON), Christian LEPRETRE, Alexis ADRIEN, Anne-Laure DUPERRIN-GOIZET, Estelle CLOLUS (en suppléance de Muriel THEPAULT), Isabelle BERTIN, Nadine DREAN, Aurélie BEAUCHENE, Philippe SALAUN, Dominique DELAMARRE, Joël GARCIA, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Marc MALDONADO, Rémy PITRE, Jean-Claude LUNEL, Michel CHAUDAGNE, Antoine LUCAS (en suppléance de Jacqueline SOLLIER), Frédéric MARTIN, Thierry LASSALLE, Didier LE CHENECHAL, Stéphane MORIN, Ronan COUDRAIS, Jean-Yves INIZAN, Eric BOURASSEAU, Christine PERCHER (en suppléance de Etienne DALIGAULT), Catherine ALLAIN, Sébastien GEMIN, Christophe ROULLEAU (en suppléance de Régis BOUCHARD), Yvon MELLET, Pierre-Yves REBOUX

Absents/excusés : José MERCIER, Hervé BOVI, Christèle GOUR, Franck DANILLO, Isabelle THEPAUT, Norbert SAULNIER, Nathalie DREAN, Jean-Marc JOUMIER, Mickaël HAUTOBOIS, Christophe BRULLE, Alain LACORNE, Pascal GUERRO, Jean-François PILARD, Eric LE DUC, Nicolas TEXIER, Jean-Michel GAUDICHON, Laurent LE GUEHENNEC, Laurence ROUX, Isabelle BRANTONNE

Pouvoir(s) : Christèle GOUR à Nadine DREAN, Isabelle BRANTONNE à Pierre-Yves REBOUX

Secrétaire de séance : Alexis ADRIEN

Assistai(en)t à la réunion :

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire de séance**. Monsieur **Alexis ADRIEN** est **désigné** et **accepte**.

Ordre du jour

- Adoption du **procès-verbal** du **Comité syndical / Assemblée générale** du **3 février 2021**

- Elaboration et présentation des **budgets** :
 - **budget principal** du Syndicat mixte du SCoT
 - approbation du compte administratif 2020
 - approbation du compte de gestion 2020
 - vote du budget primitif 2021
 - **budget annexe ADS** du Syndicat mixte
 - approbation du compte administratif 2020
 - approbation du compte de gestion 2020
 - vote du budget primitif 2021
 - **budget de l'Association** (vote par l'Assemblée générale)

- Questions et informations diverses** :

- Conseil de développement** :
 - Intervention de Joël REGNAULT, Président du CD de Pays

Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 3 février 2021

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé par mail en pièce jointe avec la note explicative de synthèse. L'assemblée délibérante doit délibérer pour l'adopter, avec des rectifications éventuelles.

- L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 3 février 2021.**

Elaboration et présentation des budgets

1. Elaboration des budgets :

- **Rappel du Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Président rappelle que l'ensemble des activités du Pays est retracé à travers **3 budgets** :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (*comptabilité publique*) ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** (*comptabilité publique*), créé spécifiquement pour ce service et qui doit s'équilibrer avec ses propres recettes ;
- et le **budget de l'Association** (*comptabilité privée*), qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le **budget annexe ADS**, les **budgets du Syndicat mixte** et de l'**Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions** de tous les autres partenaires, avec les **cotisations des Communautés de Communes** adhérentes.

Pour obtenir un **indicateur**, ces **cotisations** sont **ramenées à un coût à l'habitant** selon la **population DGF** de l'année n-1. Malgré la réduction puis la suppression de l'enveloppe ingénierie

généraliste des Pays, qui ont été actées par la Région Bretagne (réduction de moitié en 2021, puis suppression en 2022), l'enjeu sera de **ne pas augmenter le niveau des cotisations des EPCI, fixé à 4,35€ / habitant** depuis 2016. Pour rappel, l'objectif de ne pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50€ / habitant avait été acté en 2015 jusqu'à la fin du précédent mandat.

Evolution des cotisations					
en €/habitant (population DGF)					
ANNEE	TOTAL	VHBC	Evol. n/n-1	CCMVS puis BpLC	Evol. n/n-1
2020	4,35 €	197 420,40 €	0,8%	144 285,15 €	0,2%
2019	4,35 €	195 823,95 €	1,2%	144 024,15 €	0,4%
2018	4,35 €	193 570,65 €	1,0%	143 458,65 €	0,5%
2017	4,35 €	191 726,25 €	2,2%	142 788,75 €	22,2%
2016	4,35 €	187 532,85 €	-1,5%	116 862,75 €	-2,8%
2015	4,50 €	190 458,00 €		120 240,00 €	
		Evol. 2015/2017	3,7%	Evol. 2015/2017	20,0%
		TCAM VHBC 2015/2020	0,7%	TCAM BpLC 2015/2020	3,7%
				TCAM BpLC 2017/2020	0,3%
		TCAM = Taux de Croissance Annuel Moyen			

Comme en 2020, les cotisations 2021 s'établissent à **1,80 € / habitant** pour le **Syndicat mixte** et à **2,55 € / habitant** pour l'**Association**. Le **tableau des cotisations** des Communautés de Communes s'établit comme suit :

COTISATIONS 2021	VHBC	BpLC
Population DGF 2020	45 719	33 331
Syndicat mixte	82 294,20 €	59 995,80 €
Association	116 583,45 €	84 994,05 €
TOTAL COTISATIONS 2021	198 877,65 €	144 989,85 €

2. Présentation des budgets :

- **Budget principal du Syndicat mixte du SCOT (comptabilité publique)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général sont équivalentes à celles de 2020 et tiennent compte, au-delà des charges courantes, des frais liés à la modification du SCoT (honoraires du Commissaire enquêteur, frais de publicité et publication). Ce chapitre comprend aussi le remboursement du loyer et des charges.
- les charges de personnel sont équivalentes à celles de 2020.
- les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités des élus.
- des dépenses imprévues sont inscrites.
- figurent en recettes de fonctionnement la facturation AMO du Conseil en urbanisme partagé et les recettes issues de la mise à disposition du personnel.
- le budget s'équilibre avec les cotisations des EPCI, qui s'élèvent à 1,80€ par habitant.
- en dépenses d'investissement, sont intégrés les frais pour la modification n°1 du SCoT (évaluation environnementale à réaliser) ainsi que des dépenses imprévues. Les dotations aux amortissements sont élevées (amortissement des frais du SCoT sur 5 ans) ; une écriture d'équilibre en dépenses est inscrite et constitue une « provision » pour une future révision du SCoT.
- figurent en recettes d'investissements le FCTVA et la subvention pour l'étude d'un SIG mutualisé.

En réponse à une interrogation, des précisions sont apportées sur ce qu'est un système d'information géographique ou SIG, sur l'étude de faisabilité réalisée à l'échelle du Pays et sur l'acquisition et le déploiement d'un outil commun (WebSIG) qui va se faire via un groupement de commande entre les deux EPCI, le mandataire du groupement étant BpLC.

A l'unanimité, le Comité syndical élit Madame Nadine DREAN comme Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Pierre-Yves REBOUX se retire.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif 2020.

Le Président reprend place.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2020 du Trésorier.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'absence d'affectation du résultat 2020.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve les propositions et le budget primitif 2021.

• **Budget annexe ADS du Syndicat mixte (comptabilité publique)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général comprennent principalement le remboursement du loyer et des charges et les frais de maintenance du logiciel ADS, auxquels s'ajoutent les charges courantes. Le marché pour le logiciel a été renouvelé et le budget intègre ces frais de renouvellement (logiciel OXALIS), ainsi que les dépenses liées aux formations des agents du service ADS et des communes, non comptabilisées en 2020.
- les charges de personnel et frais assimilés ont été réévaluées afin de tenir compte d'une fraction des postes de Direction et de Gestionnaire comptable et ressources humaines.
- en recettes de fonctionnement, **il n'est pas prévu d'évolution des tarifs**. La facturation tient compte de l'estimation des actes réellement facturables compte-tenu des évolutions observées entre 2017 et 2020.
- en section d'investissement, il est prévu les dépenses liées au logiciel OXALIS (cf. supra) et aux frais liés à la mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Une somme est également inscrite pour le renouvellement du mobilier et surtout du matériel informatique.

En réponse à une interrogation, des précisions sont apportées sur le Syndicat mixte Mégalis Bretagne et son rôle quant au logiciel ADS Oxalis.

A l'unanimité, le Comité syndical élit Madame Nadine DREAN comme Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Pierre-Yves REBOUX se retire.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif 2020.

Le Président reprend place.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2020 du Trésorier.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'absence d'affectation du résultat 2020.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve les propositions et le budget primitif 2021.

• **Budget de l'Association (comptabilité privée)**

Le **budget** détaillé est annexé ci-après.

Ce qu'il faut retenir :

- les charges à caractère général sont équivalentes à celles de 2020 et comprennent les charges courantes.
- les charges de personnel sont équivalentes à celles de 2020.
- les Actions du Pays reflètent les différents programmes engagés ou prévus tels que présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et les charges de fonctionnement qu'elles génèrent (hors charges de personnel et à caractère général).
- le budget de l'Association supporte l'intégralité du loyer et des charges (chapitre 65), en contrepartie d'un remboursement par les autres budgets (chapitre 75).
- les charges exceptionnelles correspondent aux charges locatives de 2017 et 2018, qui ont été facturées en novembre 2020 et qui sont à régulariser.
- des dépenses imprévues sont inscrites, tout comme une somme pour le renouvellement du matériel informatique et mobilier.
- en recettes, le remboursement de mise à disposition de personnel (chapitre 70) concerne l'Animatrice du Conseil de développement, mise à disposition à 50% auprès du Pays de Redon.
- les autres recettes sont constituées des participations de l'Europe, l'Etat (ADEME) et la Région.
- le budget s'équilibre avec les subventions des EPCI, qui s'élèvent à 2,55€ par habitant.

Le Président indique que le budget 2021 est sensiblement identique à celui de 2020, hormis les dépenses et recettes (qui s'équilibrent pour un montant de 50 000€) liées à l'appel à projets « Mobilisons les breton.ne.s pour les transitions », auquel a répondu le Conseil de développement.

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les propositions et le budget 2021.

Questions et informations diverses

Les Vice-présidents font état des points d'actualités et en l'absence de Joël REGNAULT, Président du CD de Pays qui est excusé, Madeleine GUILLONNET informe de l'état d'avancement du renouvellement du Conseil de développement.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Alexis ADRIEN

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves REBOUX

Signé

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**

12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN

